

Les exonérations sur les heures supplémentaires : quelle efficacité ?

Solidarités Nouvelles face au Chômage tient à exprimer son inquiétude sur les effets que pourraient avoir les exonérations sociales et fiscales sur la rémunération des heures supplémentaires soumises à l'examen du Parlement.

Engagée depuis plus de 20 ans dans la lutte contre le chômage, auprès des demandeurs d'emploi, **l'association craint en effet que ces mesures favorisent les salariés en place aux dépens des demandeurs d'emploi.**

Si personne ne peut contester la nécessité de réhabiliter le travail, d'améliorer le pouvoir d'achat sans peser sur l'emploi, et de réduire les tensions constatées dans certaines professions, on peut s'interroger sur la pertinence du dispositif proposé au regard de l'impératif de l'accès à l'emploi du plus grand nombre.

En effet, ces mesures vont d'abord profiter à ceux qui font déjà des heures supplémentaires, qui bénéficieront ainsi d'un effet d'aubaine. Au-delà, elles vont, mécaniquement, encourager les entreprises à retarder les nouvelles embauches et à recourir aux heures supplémentaires de manière plus importantes. Outre sa complexité juridique et les dérives possibles, ce dispositif, du fait de son coût, risque d'entraîner une diminution des ressources budgétaires allouées aux contrats de travail aidés par l'Etat, qui bénéficient aux personnes les plus éloignées de l'emploi. **S'il en était ainsi, les heures supplémentaires des uns auraient pour contrepartie une baisse des heures travaillées des autres : une redistribution du travail à rebours se produirait alors.**

Dans ces conditions, Solidarités Nouvelles face au Chômage :

- **demande au gouvernement** de garantir le maintien à leur niveau actuel des fonds consacrés aux contrats aidés,
- **demande aux parlementaires** de limiter à un niveau raisonnable les exonérations envisagées pour les salariés : Le maintien, au minimum, de la CSG, et une durée limitée dans le temps, en attendant les résultats de l'évaluation prévue avant le 1^{er} juillet 2009,
- **demande aux pouvoirs publics** et aux partenaires sociaux de faire en sorte que l'augmentation de la durée moyenne de travail vise prioritairement les salariés à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage, et, plus généralement, de promouvoir activement le droit au travail à temps choisi, composante essentielle du développement humain durable.

Le Bureau de Solidarités Nouvelles face au Chômage

Depuis 1985, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage a accompagné plus de 15 000 demandeurs d'emploi et financé plus de 1 500 emplois solidaires dans plus de 300 associations partenaire.

Aujourd'hui, plus de mille bénévoles sont engagés aux côtés des demandeurs d'emploi pour leur apporter écoute, stimulation, chaleur humaine et plus de 2 300 donateurs nous permettent de financer des emplois solidaires.

Contact :

Solidarités Nouvelles face au Chômage – www.snc.asso.fr – 01 42 47 13 41

Jessica Holc - jessica.holc@snc.asso.fr
